

I HEREBY AUTHORIZE THE CANADIAN SEED GROWERS' ASSOCIATION TO ASSIGN AND FORWARD THE CROP CERTIFICATE, WHICH MAY BE ISSUED, FOR THE SEED CROPS GROWN AND INSPECTED IN

PAR LA PRÉSENTE, J'AUTORISE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCE À ASSIGNER ET FAIRE PARVENIR LE CERTIFICAT DE RÉCOLTE, LEQUEL PEUT ÊTRE ÉMIS, POUR LES RÉCOLTES DE SEMENCE RÉCOLTÉES ET INSPECTÉES EN

FOR THE CROP DESCRIBED AS: POUR LA RÉCOLTE DÉCRITE COMME:

FIELD NO. CHAMP N°	VARIETY AND KIND - VARIÉTÉ ET ESPÈCE	ACRES SOWN SUPERFICIE ENSEMENCÉE	CROP LOCATION LOCALISATION DE LA RÉCOLTE

MONTH AND YEAR SEEDED MOIS ET ANNÉE	PEDIGREE REFERENCE NUMBERS OF SEED SOWN N° DE RÉFÉRENCE DU PEDIGRÉE DE LA SEMENCE UTILISÉE	PREVIOUS LAND USE PRIOR TO SEEDING THIS CROP SEMENCE ANTERIEURE À CETTE RÉCOLTE
		19 _____
		19 _____

TO:

À:

(NAME OF ASSIGNEE, CONTRACTOR, MARKETING COMPANY) (NOM OU CESSIONNAIRE, CONTRACTEUR, COMPAGNIE DE COMMERCIALISATION)

ON THE UNDERSTANDING THAT BOTH MY NAME AND THE NAME OF THE ASSIGNEE SHALL APPEAR ON THE CROP CERTIFICATE.

ENTENDU QUE MON NOM ET CELUI DU CESSIONNAIRE DEVRONT APPARAÎTRE SUR LE CERTIFICAT DE RÉCOLTE.

FOR BIENNIAL OR PERENNIAL CROPS (UNLESS SPECIFIED ABOVE) THE ASSIGNMENT OF THE CROP CERTIFICATE WILL REMAIN VALID FOR THE PRESCRIBED AGE OF STAND, OR UNTIL REVOKED IN WRITING TO THE C.S.G.A. OFFICE BY BOTH THE GROWER AND THE ASSIGNEE. ANNUAL CROPS REQUIRE A NEW ASSIGNMENT FORM EACH YEAR.

POUR LES RÉCOLTES SEMI-ANNUELLES ET VIVACES (À MOINS D'ÊTRE SPÉCIFIÉ CI-DESSUS) L'ASSIGNATION DU CERTIFICAT DE RÉCOLTE DEMOURERA VALIDE POUR LA DURÉE PRESCRITE DU PEUPEMENT OU JUSQU'À RÉVOCATION ÉCRITE AU BUREAU DE L'AC.P.S. PAR LES DEUX PARTIES, LE PRODUCTEUR ET LE CESSIONNAIRE. LES RÉCOLTES ANNUELLES EXIGENT UNE NOUVELLE ASSIGNATION CHAQUE ANNÉE.

THE CANADIAN SEED GROWERS' ASSOCIATION SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY LOSS OR DAMAGES SUSTAINED BY EITHER THE GROWER OR THE ASSIGNEE ARISING OUT OF ITS FAILURE TO ISSUE THE CERTIFICATE AS HEREIN AUTHORIZED.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCE NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE ENCOURUS PAR LE PRODUCTEUR OU LE CESSIONNAIRE SURVENANT À CAUSE DE LA NON ÉMISSION DU CERTIFICAT TELLE QU'AUTORISÉE PAR LA PRÉSENTE.

PRINT FULL NAME OF GROWER - IMPRIMER LE NOM COMPLET DU PRODUCTEUR

SIGNATURE OF GROWER - SIGNATURE DU PRODUCTEUR

POSTAL ADDRESS OF GROWER - ADRESSE POSTALE DU PRODUCTEUR

DATE

19 _____

THE ASSIGNEE AGREES TO THE ABOVE CONDITIONS
LE CESSIONNAIRE ACCEPTE LES CONDITIONS CI-DESSUS

ASSIGNEE - CESSIONNAIRE

SIGNATURE

POSITION

DATE

INSTRUCTIONS	COMPLETE ALL DETAILS	INSTRUCTIONS	COMPLÉTER TOUS LES DÉTAILS
1. ONE FORM MUST BE COMPLETED FOR EACH FIELD UNIT AND FOR EACH CROP SOWN IN A DIFFERENT YEAR.		1. UNE FORMULE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE POUR CHAQUE CHAMP ET POUR CHAQUE RÉCOLTE ENSEMENCÉE DANS UNE ANNÉE DIFFÉRENTE.	
2. UNLESS ATTACHED TO THE APPLICATION FOR CROP INSPECTION, THIS FORM MUST BE RECEIVED BY THE C.S.G.A. OFFICE BY MAY 15 OF THE YEAR THE CROP IS TO BE INSPECTED.		2. À MOINS D'ÊTRE ATTACHÉE À LA DEMANDE D'INSPECTION DE RÉCOLTE, CETTE FORMULE DOIT PARVENIR AU BUREAU DE L'AC.P.S. AU PLUS TARD LE 15 MAI DANS L'ANNÉE OU LA RÉCOLTE DOIT ÊTRE INSPECTÉE.	
3. PRIVATE AND UNLICENSED VARIETIES MUST BE COVERED BY AN ASSIGNMENT FORM BEFORE A CROP CERTIFICATE MAY BE ISSUED.		3. LES VARIÉTÉS PRIVÉES ET CELLES NON HOMOLOGUÉES DOIVENT ÊTRE COUVERTES PAR UNE FORMULE D'ASSIGNATION AVANT QU'UN CERTIFICAT DE RÉCOLTE PUISSE ÊTRE ÉMIS.	
4. GROWERS ARE REQUESTED TO INDICATE ON THE APPLICATION FOR CROP INSPECTION WHICH CROPS ARE TO BE ASSIGNED AND TO WHOM.		4. ON EXIGE QUE LES PRODUCTEURS INDIQUENT SUR LA DEMANDE D'INSPECTION DE RÉCOLTE QUELLES CULTURES DOIVENT ÊTRE ASSIGNÉES ET À QUI.	
5. GROWERS ARE REQUESTED TO ADVISE THE C.S.G.A. WHEN THE AREA ON THIS FORM DIFFERS FROM THE ACREAGE APPLIED FOR CROP INSPECTION AND INDICATE THIS ON THE APPLICATION.		5. ON EXIGE QUE LES PRODUCTEURS AVISENT L'AC.P.S. LORSQUE LA SUPERFICIE A INSPECTER DIFFÈRE DE CELLE INDIQUÉE SUR CETTE FORMULE EN L'INDIQUANT SUR LA DEMANDE D'INSPECTION DE RÉCOLTE.	
6. A NEW CERTIFICATE ASSIGNMENT FORM MUST BE COMPLETED WHEN AN AREA COMES UNDER NEW OWNERSHIP.		6. UNE NOUVELLE FORMULE D'ASSIGNATION DU CERTIFICAT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE LORSQU'UNE SUPERFICIE CHANGE DE PROPRIÉTAIRE.	
7. WHEN CORRESPONDING WITH THE C.S.G.A. CONCERNING THE CROP COVERED BY THIS FORM PLEASE REFER TO THE ASSIGNMENT NUMBER.		7. LORSQUE VOUS ÉCRIVEZ À L'AC.P.S. CONCERNANT LA RÉCOLTE COUVERTE PAR CETTE FORMULE, PRIÈRE D'INDIQUER LE NUMÉRO D'ASSIGNATION.	
8. PLEASE INFORM THE C.S.G.A. OFFICE WHEN THIS CROP IS DESTROYED OR NOT USED FOR FURTHER PEDIGREED SEED PRODUCTION.		8. S.V.P. AVISER L'AC.P.S. LORSQUE CETTE RÉCOLTE EST DÉTRUITE OU NON RÉUTILISÉE POUR PRODUCTION FUTURE DE SEMENCE.	
9. COMPLETE AND FORWARD THE ORIGINAL COPY TO THE C.S.G.A., BUFF COPY IS FOR THE ASSIGNEE; PINK COPY IS TO BE RETAINED BY THE GROWER.		9. COMPLÉTER ET ADRESSER L'ORIGINAL À L'AC.P.S., LA COPIE CHAMOIS AU CESSIONNAIRE, LA COPIE ROSE RESTE AU PRODUCTEUR.	
10. THIS FORM IS NOT COMPLETE WITHOUT SIGNATURES OF BOTH PARTIES.		10. CETTE FORMULE N'EST PAS COMPLÈTE SANS LA SIGNATURE DES DEUX PARTIES.	

C.S.G.A. FORM 179

FOR C.S.G.A. USE ONLY - POUR L'USAGE DE L'AC.P.S. SEULEMENT

--	--	--	--	--	--	--	--

GROWER NUMBER
N° DU PRODUCTEUR

--	--	--	--	--

ASSIGNEE NUMBER
N° DU CESSIONNAIRE

--	--	--

YEAR SOWN
ANNÉE D'ENSEMENCEMENT

--	--	--	--

YEAR STAND EXPIRES
ANNÉE D'EXPIRATION

--	--	--	--

YEAR COMPANY EXPIRES
ANNÉE D'EXPIRATION